

Association des Lacs Notre-Dame et Usher

Assemblée générale annuelle

Procès-verbal

Centre communautaire de Rupert

5 juillet 2008

Note – Le procès-verbal originel a été perdu suite aux dommages subis par l'ordinateur du secrétaire. Cette version a été reconstituée de mémoire et presque un an après la tenue de l'assemblée.

1. Constitution de l'assemblée

Le quorum a été établi et la présidente, Jacqueline Lambert-Madore, a déclaré l'assemblée ouverte à 11:30.

2. Approbation du procès-verbal de l'AGA de 2008

Le procès-verbal de l'AGA de 2007 a été distribué, revu et adopté ainsi que l'ordre du jour de la présente assemblée.

3. Rapport du Trésorier.

En l'absence de ce dernier, c'est Carol Doré qui en a fait la lecture. 2007/08 les cotisations totales des membres s'élèvent à \$1300

La subvention de la municipalité pour les tests d'eau: \$483

Les frais généraux d'administration: \$853

Bénéfice net: \$930

4. Rapport exécutif pour l'année 2008/09

4.1 Tests d'eau. Carole a effectué des tests de phosphate et e-coli ainsi que de sel (où les chemins sont près du lac) et comme le démontrent les résultats présentés aux membres, la qualité de l'eau du lac est très bonne.

4.2 Récolte de myriophylle. Jacqueline a mentionné à partir des observations recueillies, que le problème ne semblait pas aussi grave que l'an dernier, mais qu'il était difficile de déterminer les causes précises de ce changement. Un été pluvieux et le cycle naturel peuvent expliquer en partie cet état de fait.

Elle a aussi expliqué que le mandat de l'Association est de surveiller, fournir de l'information et des outils (la barge et les faucheuses) pour aider les membres à gérer le développement du myriophylle. Ce n'est pas la tâche ou la responsabilité des membres bénévoles du Conseil d'administration de fournir des services de récolte aux propriétaires.

L'utilisation de la faucheuse manuelle s'est avérée très fructueuse et devrait être encouragée tout en insistant sur l'importance de recueillir tous les segments et d'en disposer à une bonne distance du ravin.

4.3 Pêche sur la glace et nettoyage de bateaux. Jacqueline a souligné l'importance de limiter l'introduction de plantes aquatiques envahissantes – telles que le myriophylle à épis et les cyanobactéries – en nettoyant les bateaux avant et après chaque visite de lac. Elle a contacté le Ministère de développement durable et il n'est pas possible pour l'association d'adopter un moratorium afin de réduire la pêche sur la glace. Cela exige une série d'études faites par des spécialistes afin de démontrer qu'il y a une menace d'extinction d'espèces. La procédure est longue et très dispendieuse. Si les gens observent un niveau anormal d'activités ou de quantités élevées de poissons pêchés, ils doivent contacter le garde chasse de la région.

4.4 Technicien en environnement de la municipalité. Philippe Vlasu a fait une brève présentation sur les systèmes septiques et leur entretien, qui est très important pour maintenir le lac en santé. Bien que la municipalité ne soit pas en mesure de faire cette année l'inspection des systèmes au Lac Notre-Dame, cette inspection est prévue dans un court avenir, peut-être l'an prochain.

4.5 Règlement sur l'abattage d'arbres. Jacqueline a fait une brève présentation sur les démarches faites à ce jour pour la révision de la réglementation. Plusieurs consultations publiques ont eu lieu sur le territoire depuis l'an dernier et les commentaires recueillis ainsi que ceux de spécialistes vont servir à la rédaction d'une seconde ébauche. Celui-ci sera déposé au Conseil puis fera l'objet d'une autre consultation publique avant son adoption définitive. Cette dernière démarche est partie intégrante du processus d'adoption d'un règlement municipal.

Ce nouveau règlement devrait favoriser une meilleure gestion des forêts et répondre aux préoccupations soulevées avec la coupe à blanc observée actuellement sur le territoire.

5. Programme 2008/09 proposé

Il est proposé que l'Association mette l'accent sur les activités suivantes pour la nouvelle année. Le programme a été discuté et adopté par les membres.

5.1 Tests d'eau. L'association va continuer à surveiller la qualité de l'eau, la présence d'e-coli et de phosphate et ajoutera les tests de sédiments.

5.2 Surveillance de nouvelles plantes aquatiques. Jacqueline a demandé aux membres de surveiller l'apparition de nouvelles plantes puisque la détection précoce est cruciale pour prévenir l'infestation. Vous devez si possible photographier l'endroit et cueillir un échantillon pour être identifié par un professionnel (au Musée de la nature).

5.3 Site internet/Bulletin. L'Association va continuer de fournir de l'information par l'intermédiaire de son site internet (dans les deux langues si c'est possible) et d'envoyer un bulletin électronique (plus économique que par la poste). Les bulletins vont continuer d'être imprimés et envoyés aux membres qui n'ont pas accès à l'internet.

5.4 Récolte de myriophylle. Jacqueline a souligné le succès de l'utilisation de la faucheuse manuelle principalement devant les propriétés et autour des quais. Elle a rappelé aux membres que la coupe et la cueillette des segments est une responsabilité individuelle et non des membres du Conseil d'administration. La barge et les faucheuses électriques sont disponibles à qui en fait la demande.

5.5 Assembly of Lake Associations.

6. Exploration uranium

Aucun développement additionnel à rapporter sur ce dossier

7. Règlementation municipale sur l'abattage d'arbre

Consulter ci-haut section **4.5 Règlementation sur l'abattage d'arbres.**

8. Inspection des systèmes septiques

Consulter ci-haut section **4.4 Technicien en environnement.**

9. Elections

Les membres actuels du Conseil d'administration ont été réélus sans opposition: Jacqueline Lambert-Madore; Carole Doré; Robert Boucher; Brian Castledine; Yvon Fleurant; Bryan Watkinson et Nick Strachan. Voté à l'unanimité.

Addition à l'ordre du jour

Mr. Harvey Cox, membre de l'Association a soulevé la question des points d'accès pour les bateaux, particulièrement pour les propriétaires résidents. Lui et d'autres membres sont particulièrement préoccupés avec les visiteurs et le risque que cela entraîne d'accentuer la prolifération de plantes exotiques et éventuellement affecter la faune marine.

Les blocs qui avaient été placés par la municipalité pour fermer tout accès ont été déplacés. Par contre demander à la municipalité de trouver une solution permanente empêcherait les résidents de mettre leur bateau au lac.

ACTION – Mr. Cox va organiser un sous-comité afin d'étudier la question de l'accès des bateaux et soumettre des propositions à la prochaine assemblée.